



AVIS PUBLIC

Modification de la date d'une séance du conseil municipal

Conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, avis public est donné par la présente que la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le mardi, 10 février 2026 à 19h30 au 30, rue Principale à Saint-Sixte est reportée au lundi, 16 février 2026 à la même heure et au même endroit.

Donné à Saint-Sixte, ce 29 janvier 2026.

Michel Tardif
Directeur général et greffier-trésorier par intérim